



# TECHNICIEN PRINCIPAL DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

## MISSIONS

Le technicien de police technique et scientifique (TPTS) exerce ses fonctions dans l'une des sections des laboratoires de police scientifique (biologie, toxicologie, stupéfiants...), dans les services régionaux ou locaux d'identité judiciaire, dans les services locaux de police technique ou les bases techniques, mais également dans les services régionaux ou locaux d'informatique et traces technologiques.

Ses missions dépendant de son affectation, il peut être amené à :

- assister les ingénieurs de police technique et scientifique dans les analyses et examens techniques et scientifiques ;
- participer à la conception et à la validation de méthodes d'analyses et du matériel scientifique ;
- concourir à la recherche et à l'exploitation des traces et indices indispensables à l'identification des auteurs d'infractions ;
- conduire des investigations techniques et scientifiques sur une scène d'infraction dans le cadre d'une enquête pénale en établissant un premier diagnostic technique et scientifique ;
- alimenter les grands fichiers nationaux d'identification ;
- assurer un rôle d'encadrement d'unité spécialisée.

## QUALITÉS REQUISES

- Disponibilité ;
- maîtrise de soi et sang froid ;
- sens des relations humaines.

# PORTRAIT

## Corinne, technicienne principale de police technique et scientifique (TPPTS)

« Titulaire d'un baccalauréat en 1993, j'ai eu la chance d'intégrer le service central d'identité judiciaire (SCIJ) en tant qu'aide technique de laboratoire (aujourd'hui, agent spécialisé de police technique et scientifique). Pendant quelques années, j'effectuais le tirage des photographies réalisées par les services de toute la France. À travers les clichés, on apercevait le quotidien difficile de nos collègues de terrain. Je me suis ensuite dirigée vers un service plus opérationnel, où j'ai découvert la palette du métier de policier scientifique avec les recherches de traces et indices, le portrait-robot, les révélations physico-chimiques... Bref, un travail très intéressant et prenant. Avec l'ancienneté, j'ai passé et réussi l'examen professionnel de technicien PTS, j'ai quitté le SCIJ pour rejoindre la sécurité publique en tant que chef d'un service local de police technique (SLPT) en province. J'ai découvert une nouvelle facette de ma profession, celle de cheffe d'un service avec les aspects administratifs et managériaux. En SLPT, le quotidien est difficile : des astreintes nombreuses, des affaires parfois complexes psychologiquement (mort violente, autopsie, viol...). Mais ce métier est très valorisant, car pour moi la personne qui prime sur l'ensemble, c'est la victime, et ma plus grande satisfaction provient de l'identification d'un auteur d'infraction. Aujourd'hui, je travaille au sein de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) dans la division PTS de proximité qui est chargée du soutien des services territoriaux, du suivi de leur activité et de leur écoute. C'est un plaisir d'apporter mon concours à mes collègues de terrain. »



## POUR INFO

Le technicien principal de police technique et scientifique peut occuper des fonctions d'encadrement et se voir confier la direction ou la coordination d'un service ou d'une unité PTS. Il intervient dans les meilleurs délais sur les lieux d'une scène d'infraction où il effectue les constatations nécessaires et les prélèvements de traces et indices. Après quatre années d'ancienneté, il peut postuler, sans condition de diplôme, aux concours internes d'ingénieur de police technique et scientifique, d'attaché d'administration, d'officier ou de commissaire de police, sous réserve de remplir les conditions spécifiques d'accès à ces concours.

## MODE D'ACCÈS

Conditions de recrutement	Sélection	Formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir 18 ans au moins ;</li> <li>- être de nationalité française ;</li> <li>- être en règle avec la journée défense et citoyenneté ;</li> <li>- avoir un casier judiciaire vierge ;</li> <li>- être titulaire d'un BAC+2, titre ou d'un diplôme classé niveau III ou d'une qualification équivalente (ou justifier de 3 années d'activité dans la même catégorie professionnelle que l'emploi postulé) ;</li> <li>- être titulaire du permis B.</li> </ul>	<p>Concours externe (13 spécialités au choix)</p> <p>Épreuves écrites d'admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- épreuves de connaissances dans la spécialité choisie ;</li> <li>- épreuve de culture générale consistant en l'étude d'un dossier documentaire en lien avec la PTS ;</li> <li>- tests psychotechniques.</li> </ul> <p>Épreuves orales d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entretien avec un jury ;</li> <li>- épreuve facultative de langue étrangère.</li> </ul>	<p>Formation obligatoire d'adaptation au premier emploi comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un tronc commun ;</li> <li>- un stage en immersion ;</li> <li>- un module d'adaptation au premier poste occupé dans le grade.</li> </ul>